

# ANNEXE 5

RESIDENCES SUCCESSIVES	VOL. - FOL.	
	DATE	
	No	
	RUES	
COMMUNES		

SPÉCIMEN

**ROYAUME DE BELGIQUE** **MODELE B**

PROVINCE :  
ARRONDISSEMENT :  
COMMUNE :

**ATTESTATION D'IMMATRICULATION**  
réservée aux ressortissants d'un Etat membre  
des Communautés européennes.

La présente attestation ne constitue en aucune façon un titre d'identité ou un titre de nationalité.

Elle ne vaut qu'accompagnée du document d'identité dont l'intéressé(e) est titulaire.

Délivrée à ..... le .....

Valable jusqu'au .....

L'Officier de l'Etat-civil  
ou son délégué,

N° SURETE PUBLIQUE .			
NOM .			
PRENOMS .			
ETAT-CIVIL .		SEXE	
NE A. LE .			
NATIONALITE			
PROFESSION .			
SIGNATURE DU PORTEUR		PHOTO 	
N° F 0,000,000		N° F 0,000,000	

SPÉCIMEN

LA DUREE DE VALIDITE EST PROROGEE :		
jusqu'au	A le L'Officier de l'Etat-civil ou son délégué,	SCEAU
ne jusqu'au	A le L'Officier de l'Etat-civil ou son délégué,	SCEAU
ne jusqu'au	A le L'Officier de l'Etat-civil ou son délégué,	SCEAU
ne jusqu'au	A le L'Officier de l'Etat-civil ou son délégué,	SCEAU